

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES
ORGANISMES EXTERIEURS**

02-11 Septembre 2017

**ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE
L'ASSOCIATION MOISSAC ANIMATION JEUNES (MAJ)**

Rapporteur : Monsieur FONTANIE.

Vu la délibération n° 44 du conseil municipal du 24 avril 2014 portant élection des représentants de la commune auprès de l'association Moissac Animation Jeunes (MAJ),

Vu la délibération n° 03 du conseil municipal du 24 mars 2016 portant élection d'un représentant de la commune auprès de l'association Moissac Animation Jeunes (MAJ),

Vu les statuts de Moissac Animation Jeunes approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 03 juin 2015,

Considérant la faculté, pour la Ville d'être représentée par 4 membres de droit au plus,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un quatrième représentant de la Commune au conseil d'administration de l'association MAJ.

Se porte candidat :

- Madame Muriel VALETTE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

A obtenu :

Mme Muriel VALETTE : 27 VOIX et 5 abstentions de vote

Est élu :

REPRESENTANT

Madame Muriel VALETTE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 abstentions de vote**

APPROUVE la désignation de Muriel VALETTE en tant que représentant de la Commune auprès de l'Association Moissac Animation Jeunes.

Pour copie conforme
Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,



Guillaume-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :